Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		51010	Sique et	a i etiquetage	acs produ	tto biologi	ques			
	I.1 Numéro du document			190 048 0 (480 (41	I.2 Type d'Opérateur					
	FR-BIO-12.250-0105303.2025.001				☑ Opérateur					
						Groupe d'opérateurs				
			73							
es										
obligatoires										
gat	I.3 Opérateur ou	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle								
olig	Nom	EARL PEYROT				Autorité Certisud (FR-BIO-12)				
0	Adresse	15 chemin haut de blac 64350 Séméacg-Blacho	chon n		Adresse		ouis Sallena			
nts	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	C	Code ISO	FR	
Partie I: Éléments	T. F. A. 11 11 /		,	1						
léi	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs									
• Production										
e J										
ırti	.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et									
Pē	méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production:									
	production durant la période de conversion									
	•	•								
						1				
	Le présent docu	ment est délivré conform	nément au r	èglement (UE) 2018/84	8 et certifie que	l'opérateur ou	ı le groupe d'o	pérateurs (d	choisir ce qui	
	convient) satisfait aux exigences dudit règlement.									
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité					
	Date			ertisud	Certificat valal	ole du	13/05/2025	au	31/03/2027	
		(Europe/Luxem	nature		. 7					
	Lion	bourg)								
	Lieu	Pau (FR)								
					Ť					

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	22-08-4m or m. or 4morage mos browners 22-08-4mos								
	II.1 Répertoire des produits								
dnes	II.2 Quantité de produits								
spécifiques	II.3 Informations sur les terres								
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs								
its facultatifs									
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du 1 2018/848									
Partie II:	.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du églement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant								
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848								
	Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC								
	Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0554.pdf								
	II.9 Autres informations								